

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 22/11/2019	Dossier complet le : 22/11/2019	N° d'enregistrement : 2019-4397

### 1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement du site de la congrégation des soeurs de Saint-François d'Assise situé dans le bourg de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale BOUYGUES IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale Brian MENARD

RCS / SIRET | 5 | 6 | 2 | | 0 | 9 | 1 | | 5 | 4 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 9 | Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39b : Opération d'aménagement	Le terrain d'assiette : < 3 ha (< 10 ha) La surface plancher prévue : 1,02 ha (< 4 ha)
41a : Aires de stationnement ouvertes au public	160 places de parking sont prévues (dont 28 en sous-sol et 132 aériennes dont 20 ouvertes au public)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, la SAS Bouygues Immobilier projette d'aménager l'ancien site de la congrégation des soeurs de Saint François d'Assise (dont l'existence a été abrogée en janvier 2014) afin d'accueillir des équipements de proximité et un parc de logements mixte.

Les parcelles concernées par le projet sont situées en centre ville de Saint Philbert de Grand Lieu, en zone Ua de l'actuel PLU adopté le 23 juin 2019, et intégrées dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation de la commune (OAP A2).

Le nombre et la consistance des lots projetés répond aux attentes communales axées sur un développement qualitatif, maîtrisé et équilibré de l'habitat mettant en valeur le cadre de vie.

Le site, qui ne répondait plus aux normes environnementales et sécuritaires, nécessitera la démolition des bâtiments de la congrégation, à l'exception de la chapelle. Les surfaces loties (dont l'exactitude de ces surfaces sera connue une fois le bornage et le mesurage des lots réalisés) seront situées sur la parcelle AV28.

#### **4.2 Objectifs du projet**

De part sa situation, sa consistance, son dimensionnement, le projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre d'une ambition territoriale de qualité environnementale et de développement durable.

Greffé au coeur de ville, le nouveau quartier proposera notamment une offre maîtrisée et diversifiée de logements dans un cadre de vie respectueux de son environnement. Son agencement a en effet été réfléchi pour s'intégrer au maximum dans un espace pour moitié urbanisable (le reste étant en zone naturelle et/ou zone humide) en répondant aux besoins de logements, de stationnements et de locaux destinés à l'accueil d'activités, le tout accessible et connecté au centre ville grâce à des liaisons douces.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

En termes de planning, les travaux se dérouleront en 3 phases.

- 1ère phase : désamiantage / dépollution : 4ème trimestre 2020.
- 2ème phase : déconstruction de la partie principale de l'ancien couvent : 1er trimestre 2021.
- 3ème phase : début de la construction et VRD : 2ème trimestre 2021.

=>Livraison à partir du 4ème trimestre 2022

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La partie résidentielle du quartier sera fréquentée par les riverains.

Le local d'activités, les jardins, le lavoir seront accessibles à tous grâce à des cheminements doux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Demande de permis de construire

Demande de permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Il est prévu 12 lots de taille variable pour le logement individuel (1 étage) Sur chaque lot, la surface de plancher es estimés aux alentours de 90 m <sup>2</sup> .	Surface du plus petit lot : 280m <sup>2</sup> Surface du plus grand lot : 410m <sup>2</sup> Moyenne des surface loties : 350m <sup>2</sup>
Il est prévu 4 types de bâtiments :	
* Bâtiment A (logements) : 2 étages + Attique	Hauteur : 12,5 mètres
* Bâtiment B (local d'activité en RDC + logements) : 2 étages + Attique	Hauteur : 12,5 mètres
* Bâtiment C (logements) : 2 étages + Attique	Hauteur : 12,5 mètres
* Bâtiment D (logements sociaux) : 2 étages	Hauteur : 12,5 mètres

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quartier Saint-François  
44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 1 ° 38 ' 40 " O. Lat. 47 ° 2 ' 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "  
Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 : Lac de Grand Lieu (à environ 810 m au nord-ouest)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>Le projet consiste en une opération de renouvellement urbain et répond à un schéma communal de développement optimisé sur le foncier. Il sera situé en cœur de ville dans un schéma soumis à des orientations d'aménagement et de programmation.</i></p> <p>Réserve naturelle régionale du Lac de Grand Lieu située à 4 km environ au nord-ouest de la zone en projet.</p>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le territoire communal de Saint-Philbert-de-grand-Lieu est concerné par le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Nantes. Le bourg de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu n'est pas directement concerné.</p> <p>Le projet n'est pas non plus situé dans un secteur affecté par le bruit de la route départementale 117.</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé en bordure de périmètre de protection de monument historique "Abbatiale de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu" mais ne sera pas en co visibilité de cette dernière.</p>

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une zone humide d'importance majeure (ONZH) "Lac de GrandLieu" existe à 1 kml au nord-ouest de la zone en projet.</p> <p>Une zone humide de 3195 m<sup>2</sup> est référencée sur la parcelle AV28 dont 1 743 m<sup>2</sup> seront inévitablement impactés (cf. annexe 7)</p> <p>Une zone humide de 7880 m<sup>2</sup> est référencée sur la parcelle AW216 mais ne sera pas impactée.</p>
<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas référencé comme étant pollué dans les bases BASIAS et BASOL. Un désamiantage est néanmoins prévu. De plus une étude lancée sur l'état de pollution des sols a conclu à l'absence de pollution des sols.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune est concernée par les périmètres de protection de captage d'eau. Le projet ne se situe pas dans ces périmètres de protection (cf. Annexe 8)</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet situé à environ 1 kml au sud-est du site "Ensemble bordant le lac de GrandLieu"</p>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Projet situé à environ 860 ml au sud-est de la zone spéciale de conservation "Lac de GrandLieu" (FR5200625) et environ 1,2 kml au sud-est de la zone de protection spéciale "Lac de GrandLieu" (FR5210008).</p>
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Projet situé à environ 1 kml au sud-est du "Lac de GrandLieu et ses abords"</p>

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura un excédent de matériaux qui seront pris en charge par l'aménageur
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que réfléchi pour intégrer au mieux l'environnement dans lequel il s'inscrit (plusieurs scénarios envisagés) le nouveau quartier ne pourra éviter la destruction de 1743 m <sup>2</sup> (dont 190 m <sup>2</sup> inventoriées dans le cadre du SAGE) de prairie de fauche mésohygrophile sans fonctionnalités biologiques ou hydrologiques majeures. La phase de travaux pourra perturber des espèces faunistiques communes comme le lézard des murailles, chardonneret élégant nicheur, serin cini nicheur, verdier d'Europe nicheur (observés sur les parcelles AV33, AV52, AV5)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de renouvellement urbain n'engendrera pas d'impacts sur le site Natura 2000 "Lac de Grand Lieu" situé à environ 1 km au nord-ouest. Aucune espèce protégée ne sera détruite et les eaux pluviales seront retenue grâce à des bassins et noues avant d'être restituées au milieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé dans un secteur destiné à des opérations d'aménagement et de programmation en zone à urbaniser et en dehors des zones naturelles du PLU. En cohérence avec la loi ALUR, cette opération de renouvellement urbain a pour but d'optimiser les "dents creuses" et de limiter la consommation de foncier agricole et naturel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Risque sismique : modéré</li> <li>* Retrait-gonflement d'argile : faible</li> <li>* Remontée de nappe : nappe sub-affleurante</li> <li>* Exposition au radon : potentiel 3</li> <li>* Risque d'inondation : l'Atlas des Zones Inondables ne place pas le projet dans le lit majeur de la Boulogne</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant destiné à devenir un lotissement, les déplacements/trafics seront dus à la circulation des riverains.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les éventuelles nuisances sonores pouvant être ressenties seront principalement liées à la phase de chantier et seront limitées aux heures ouvrables. En dehors de cela, il s'agira de nuisances communes liées à la vie des futurs 240 habitants (déplacements automobiles de faible vitesse) et des fréquentations du public (activités, visite des jardins, balade aux abords du ruisseau..)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, la pose d'enrobé pourra éventuellement engendrer des nuisances olfactives. En dehors de cela, la destination de ce quartier essentiellement résidentiel ne sera pas à l'origine de désagréments olfactifs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les terrassements pourront engendrer des vibrations qui resteront limitées au regard du caractère meuble du sous sol. Il ne sera pas fait usage de BRH.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En période nocturne, le quartier sera éclairé par des candélabres réglés sur horloge pour une extinction entre minuit et 6h.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Les eaux pluviales seront tamponnées avant le retour vers le milieu naturel L'emplacement du bassin et son volume seront définis dans le dossier loi sur l'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Les nouvelles constructions seront raccordées sur le réseau des eaux usées existants
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone en projet est située en limite de périmètre de protection du monument "Abbatiale de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu", en dehors de toute visibilité de ce dernier. L'aménagement du futur quartier a été travaillé pour s'intégrer et tirer au maximum parti de son environnement en mêlant opération de renouvellement urbain, conservation d'éléments patrimoniaux (lavoir, chapelle, jardins à la française, zone naturelle). L'architecture des bâtiments du couvent n'est pas un modèle original et reste typique de la moitié du XIXe siècle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera situé en coeur de ville, en dehors de la zone N du PLU et aura pour objectif d'aménager un espace actuellement sans usage. Il permettra d'offrir, dans un contexte de marché immobilier tendu, une offre de logement mixte en coeur de ville dans un environnement au maximum préservé. Il s'agira d'une opération de requalification d'un couvent pour accueillir des habitations et locaux d'activités.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cette opération de renouvellement urbain fait écho à la loi ALUR et reprends les orientations du PADD de la commune.

Dans un contexte de pression foncière, il offrira, à dimension humaine, une offre étendue de logement, complétera l'offre d'équipements dans un contexte d'accessibilité et de cadre de vie préservé.

Ce quartier résidentiel et d'activité sera intégré au maximum dans son environnement patrimonial et paysager. Les eaux de pluie seront gérées à la parcelle avant d'être restituées au milieu.

Le dimensionnement et l'agencement du nouveau quartier ont été pensé autour de la préservation des éléments patrimoniaux qui contribuent à la qualité de vie recherchée. Plusieurs scénarios ont été envisagés, du plus économiquement intéressant (25 lots) mais avec un impact plus conséquent sur la zone humide, à l'actuel projet (dans lequel le nombre de lots a été divisé par deux) et à l'impact certes inévitable mais réduit à son maximum sur un milieu dont la fonctionnalité était déjà qualifiée de réduite. 1 743 m<sup>2</sup> de zones humides (dont 190 m<sup>2</sup> inventoriées dans le SAGE) seront détruites. En compensation de la perte de prairie humide sans fonctionnalité avérée, la mesure compensatoire, plus que d'être portée sur une surface plus importante et sur le même bassin versant aura pour objet de restaurer un milieu humide en zone humide en bordure du ruisseau situé en aval.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, de la manière dont il s'intègre dans le tissu urbain de la ville, de la prise en compte des éléments paysagers existants dans le projet d'aménagement et des mesures compensatoires vis à vis de la zone humide impactée, nous pensons que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact environnementale.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : localisation des zones humides référencées et des mesures compensatoires envisagées (rattachée à la partie 5 : sensibilité environnementale)
Annexe 8 : Périmètres de protection des captages d'eau potable (rattachée à la partie 5 : sensibilité environnementale)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



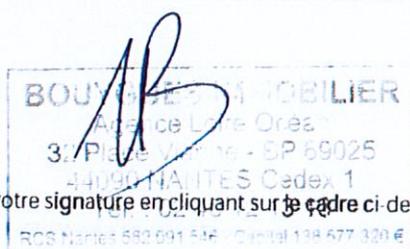
Fait à

NANTES

le,

18 novembre 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

